Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, ue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 4.28 — TELEPHONE

CHUTE MORTELLE D'UN MACHINISTE. — Voir aux Informations régionales.

BLESSES AUX MAINS

Chez Magnin fils, constructeur-mécanicien, Jean Huret, ajusteur, demeurant rue Vaucanson, a été piqué à la phalange terminale de l'index droit par une bavure métallique en vérifant un tuyau.

Le docteur a constaté une inflammation phlegmoneuse de ce doigt.

— Chez Lemaire et Dillies, filateurs, rue des Filatures, Louis Copin, débourreur, demeurant à Grand-Baisieux, a été piqué à la main gauche par une garniture de carde. Le docteur estime qu'il lui faudra trois semaines pour se remettre.

— Edouard Segond, tisserand, demeurant 28, rue Philippe-Lebon, a eu l'index droit pris par le butoir, en voulant retirer sa navette. Il en est résulté une plaie tranchante de l'index droit.

Le docteur fut obligé de faire une suture.

— Dans la cour de l'usine Etienne Motte et Cie, rue d'Alger, Alfred Salembier, domestique, demeurant à Wattrelos, rue du Sartel, a eu l'auriculaire droit contusionné par la chute d'une pierre qui se trouvait sur son tombereau.

DANS L'ESCALIER

Hier, à midi, au moment de la sortie du tissage Wattel, rue du Moulin, Valentine Vandamme, épluchеuse, demeurant rue Pellart, fort Mulliez, descendait l'escalier de la fabrique lorsque, faisant un faux pas, elle tomba en avant et se contusionna la partie antérieure des deux jambes.

TOMBE D'UNE ECHELLE

Un accident assez grave s'est produit vers quatre heures du soir, chez M. Debergue, entrepreneur, rue de Valmy, 41. Florent Baudin, âgé de 17 ans, zingueur, demeurant rue du Moulin, 18, a glissé d'une échelle et est tombé d'une hauteur de quatre mètres.

Il s'en est tiré avec une légère commotion cérébrale, une violente contusion des reins et des os iliaques et une contusion à la tête.

Le docteur estime que l'incapacité de travail sera d'un mois au moins.

DANS LA DOUANE

La Compagnie du Chemin de fer du Nord informe le public que le service de la douane de la gare de Roubaix-Wattrelos sera transporté à celle de Wattrelos, à partir du 1er janvier 1909.

LA CHUTE D'UNE PORTE

Henri Delannoy, âgé de 20 ans, manœuvre, demeurant rue de la Lys, cour Losfeld, 12, était occupé à l'usine Lepoutre, rue Saint-Antoine, à placer une porte en fer. Celle-ci étant tombée au cours de l'opération, l'ouvrier a été atteint au poignet droit et au genou gauche qui a été luxé.

On ne croit pas qu'il puisse reprendre ses travaux avant un mois.

LES SUITES D'UNE FRAYEUR

C'est, on doit l'avouer, un accident de travail peu banal que celui qui arriva chez Alfred Motte frères et J. Porisse, filateurs, à Cécile Samain, une soigneuse, âgée de 18 ans, demeurant 7, rue Malplaquet.

Cette jeune fille ayant été effrayée par suite de la rupture d'un tuyau de vapeur, a été prise d'une crise de nerfs et de vomissements nerveux. On dut en toute hâte apeler un médecin qui, après lui avoir donné des soins l'a fait reconduire à son domicile.

VICTIME DE LA NEIGE

Il était cinq heures du soir, Arthur Thieffry, domestique livreur, à l'Economie, demeurant 245, rue de Lannoy, passait rue des Longues-Haies, avec une voiture attelée d'un cheval.

Le canasson ayant glissé dans la neige, s'abattit sur le sol et, en voulant le relever, Arthur Thieffry se blessa assez gravement au gros orteil droit.

COMPAGNIE DES COURTIERS ASSERMENTES

La Compagnie des courtiers assermentés au Tribunal de commerce de Roubaix a tenu les 28 et 31 courant, à la Bourse de commerce, son assemblée générale annuelle, et a procédé au renouvellement de sa chambre syndicale pour l'année 1909.

Ont été élus : MM. Auguste Defrenne, président ; Armand Marmet, syndic-rapporteur ; Théodore Mahieu, secrétaire ; Joseph Decottegnie, Arthur Brouard, adjoints.

MORT SUBITE

M. Jules Planckaert 68 ans rentier, demeurant Grande-Rue, 142, est mort subitement mercredi soir, en rentrant du Cercle du Dauphin, succombant à une congestion.

LE FEU

Jeudi soir, un commencement d'incendie, causé par un vice de construction d'une cheminée s'est déclaré au premier étage de l'estaminet tenu par Mlle Hollenaert, angle des rues des Arts et de Soubise. Il y a pour une centaine de francs de dégâts.

A L'HOPITAL

On a conduit hier, à l'hôpital de la Fraternité, une nouvelle victime de la neige, Pauline Sturbau. Cette personne, qui habite 16, rue Magenta, a glissé sur le trottoir près de sa demeure et s'est fracturé le radius droit.

DANS L'OCTROI

Par arrêté préfectoral sont nommés :

Préposé d'octroi de 1re classe : M. Achille Monnier, précédemment de 2e classe ;

Préposé de 2e classe : M Duponchelle Eugène, précédemment de 3e classe.

Préposé de 3e classe : M. Julien Fromont, candidat promu.

LA CLASSE 1908

La liste des jeunes gens appelés à figurer sur les tableaux de recensement pour la formation de la classe 1908, est affichée à l'entrée de la mairie provisoire, 15, rue Saint-Georges. Les intéressés sont inscrits d'après l'heure, le jour et le mois de leur naissance, sans distinction d'année. Cet ordre servira de base pour le conseil de revision, conformément à l'instruction ministérielle du 20 octobre 1905

Le canton Ouest comprend 217 inscriptions pour Roubaix ; le canton Est, 460, et le canton Nord, 302.

BUREAUX DE LA MAIRIE

A l'occasion de la nouvelle année, les bureaux de la mairie seront fermés les 1er, 2 et 3 janvier. Toutefois, le bureau de l'état-civil sera ouvert le jour de l'An et le dimanche 3 janvier, de neuf heures à midi et le samedi 2, de neuf heures à quatre heures du soir, pour recevoir les déclarations de naissance et de décès.

Le bureau du secrétariat sera ouvert le dimanche 3 janvier, de dix heures à midi, pour l'établissement de pièces diverses et des certificats de vie des pensionnés demeurant à Roubaix.

LE PATINAGE

Le maire de la ville de Roubaix porte à la connaissance de ses concitoyens que le patinage sera autorisé demain matin sur une partie de l'étang du parc de Barbieux.

AGRESSION NOCTURNE

Lundi soir, vers dix heures, Léon Farvacque, trieur, demeurant chez ses parents, au Triez de Carihem, à Leers, passait sur le boulevard Beaurepaire, se rendant à son domicile, lorsqu'au coin de la rue Kellermann, il fut assailli par une demi-douzaine de rôdeurs.

Jeté sur le sol, bourré de coups de poing, Léon Farvacque se défendit de son mieux et les bandits durent s'en aller sans avoir visité ses poches, ainsi qu'ils se le proposaient certainement.

Rentré chez lui, le trieur dut s'aliter. Il avait, en effet, la figure toute meurtrie.

Son frère a été chargé de déposer une plainte à la gendarmerie de Wattrelos.

Saison d'Hiver
Maison A. DEBRAS, Grande-Place, ROUBAIX
Vêtements et Nouveautés de la Saison. Pardessus, Complets, Costumes d'Enfants Maison possédant le plus grand Choix.— Imperméables.
VOIR LES ÉTALAGES

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE (200e section). — La recette mensuelle du 3 janvier est reportée au 10, aux heures habituelles.

L'AVENIR DU PROLETARIAT (société civile de retraites). — La réunion mensuelle aura lieu le dimanche 3 janvier 1909, au siège du comité, 22, rue du Vieil-Abreuvoir, de dix heures à midi. — Renseignements, adhésions, paiement des cotisations.

A cette réunion fonctionnera également la caisse des remboursements au décès.

TIR REGIONAL. — Résultats du concours mensuel de décembre : 1re catégorie : 1er, Raoul Duseux ; 2e, Marius Lecomte ; 3e, Victor Istas. — 2e catégorie : 1ers, Victor Delbar et Gustave Tacles ; 3e, Gaston Philipron.

A « LA ROUBAISIENNE ». — Dans sa dernière assemblée générale, la Société municipale de gymnastique et de tir a constitué son comité de la façon suivante pour l'année 1909 :

Président d'honneur, MM. Gustave Wibaux ; président honoraire, Georges Prouvel ; membre conseiller, Clément Floriu ; président, Alfred Motte ; vice-présidents, Charles Weill et Henri Lepaul ; trésorier, Arthur Desrousseaux ; trésorier-adjoint et chef de gymnastique, Jules Pieavaux ; secrétaire, Joseph Lestienne ; secrétaire-adjoint, Alfred Florin ; porte-drapeau, Jules Wardavoir ; instructeur militaire, Georges Delporte ; commissaire des fêtes, Emile Draux ; garde-matériel, Théophile Wardavoir ; commissaires, Bruno Dejonghe, Léon Hennebicq, Henri Verdin, Abélard Teilelin, Jules Cocheteux, Louis Debarge et Noël Lequenne ; commissaire de presse, Charles Roussé.

AVIS AUX CYCLISTES U. S. F. S. A. — Les cyclistes désireux de se procurer une carte de libre circulation aux frontières, au prix de 1 fr. 25, sont priés de bien vouloir se faire inscrire chez M. Bruno Dejonghe, 1, rue du Grand Chemin, à Roubaix.

Pièces à fournir : 1. Photographie sur papier. 2. Pièces justifiant leur domicile en France (carte d'électeur, livret de loyer, etc). — 3. Marque, numéros et valeur de la machine.

Le Nil
à nos nombreux Fumeurs

Théâtres, Fêtes et Concerts

THEATRE DU FONTENOY

Aujourd'hui vendredi, en matinée et en soirée, samedi en soirée et dimanche en matinée, et en soirée :

LE TOUR DU MONDE D'UN GAMIN DE PARIS, pièce à grand spectacle en douze tableaux.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 31 décembre 1908

Naissances. — Raymond Guillemez, rue de la Conférence, cour Deboosère, 7. — Robert Kaltenbacher, rue Inkermann, 35. — Lucienne Pelerue, boulevard de Cambrai. — Suzanne Lejeune, rue Jean-Baptiste, 90. — Maurice Decroix, rue Brame, 51. — Marguerite Bioulin, rue de l'Alma, 165.

Décès. — Marie Santy, 42 ans, sans profession, rue du Moulin, 134. — Emile Debaveye, 4 mois, boulevard de Cambrai, 73. — Laurentine Roland, 43 ans, piqurière, rue de la Makellerie, cour St-Louis 9 — Pierre Dendievel, 50 ans, serveur, rue du Moulin, 127. — Jules Planckaert, 68 ans, rentier, Grande-Rue, 142.

Doux Hommage

En vous offrant, Mademoiselle, ce modeste coffret, où les savons *Trèfle Vaissier* rehaussent du plus suave parfum le présage d'une chance heureuse, je vous souhaite la réalisation de vos plus chers désirs, et une année prodigue en bienfaits.

LANNOY

ACCIDENT DE TRAVAIL. — Une étiraguse de l'usine Parent-Montfort, Hélène Dessauw, âgée de 22 ans, domiciliée à Lys-lez-Lannoy, hameau du Fresnoy, s'est piqué assez profondément l'index gauche en passant un ruban aux barrettes de son métier.

Le docteur Parmentier lui a ordonné quinze jours de repos, sauf complications.

WILLEMS

LA FRAUDE. — Les douaniers de service mardi soir, vers cinq heures et demie, à la pâture Maturin, apercevant trois fraudeurs, les poursuivirent et furent assez heureux d'en arrêter deux, les nommés Camille Dehoute, journalier, âgé de 19 ans, et Regis Heyde, âgé de 18 ans, rattacheur, demeurant à Wasquehal. Ils étaient porteurs de 85 kilos de café, d'une valeur de 136 francs. Ils seront conduits à Lille aujourd'hui.

HEM

RECEPTION DU 1er JANVIER. — M. le maire et MM. les adjoints recevront à la mairie, le 1er janvier à onze heures.

ETAT CIVIL. — *Décès.* — Briffaut Louis, 52 ans, cultivateur au hameau du Voisinage.

SAILLY-LEZ-LANNOY

NOMINATION. — Par arrêté préfectoral, M. Leuridan, maire de Sailly, est nommé commissaire-enquêteur, pour l'installation d'un stand sur les territoires de Roubaix et de Lys-lez-Lannoy.

GAZETTE TOURQUENNOISE
S'adresser provisoirement chez le citoyen DUMORTIER, 12, rue Desurmont.

ADRESSE A M. FALLIERES

A l'issue de la séance d'avant-hier, 29 décembre, sur la proposition de M. Scalbert, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, que le télégramme ci-après serait envoyé à M. le président de la République :

« Conseil municipal de Tourcoing, réuni » hier, vous prie, à l'occasion de l'attentat » dont vous avez été récemment l'objet, » agréer l'hommage de ses sentiments res- » pectueux.

» DRON, député-maire ».

LES BAINS MUNICIPAUX

L'établissement des bains sera fermé le jour du Nouvel An.

L'AVENIR DU PROLETARIAT

Dimanche 3 janvier, perception des cotisations au Café du Centre, 2, place de la République.

(Les cotisations des « Prolétaires Prévoyants » seront aussi perçues).

UN CLOU DANS LE PIED

Un jeune bâcleur, Adolphe Dhalluin, 14 ans, rue du Général-Souham, en trottant autour d'un métier à filer, est passé sur un clou. Il en est résulté une plaie septique du talon gauche qui nécessitera un repos de dix à douze jours.

CONTRE LE SEUIL

Chez M. Motte-Dewavrin, rue des Anges, 30, Louis Seignel, âgé de 32 ans, rattacheur, demeurant rue d'Arcole, a heurté le pied droit contre le seuil en pierre de l'entrée de la salle en se rendant au cabinet d'aisance.

Il s'est contusionné le gros orteil droit.

CHUTE GRAVE

Félix Cornelus, tapisseur, demeurant 98, rue de la Belle-Vue, employé chez Jules Flipo, fabricant de tapis, à Tourcoing, a été victime hier, à six heures et demie, d'un très grave accident. Il a fait une chute sur le coude et l'épaule gauche et s'est fracturé la tête de l'humérus gauche.

Il y aura, dit le médecin, incapacité de travail de six semaines au moins.

BUREAUX DE LA MAIRIE

A l'occasion du renouvellement de l'année les bureaux de la mairie seront fermés les vendredi, samedi et dimanche 1er, 2 et 3 janvier 1909. Toutefois, ceux de l'Etat-Civil seront ouverts ces trois jours jusque midi.

SERVICE DES POIDS ET MESURES

Conformément à l'arrêté de M. le préfet, la vérification périodique des poids et mesures commencera pour la ville de Tourcoing le 7 janvier 1909. Elle aura lieu, pour la ville, au bureau du vérificateur : pour le quartier du Blanc-Seau, au groupe municipal et dans le local de la Caisse d'épargne, pour la Croix-Rouge.

Comme les années précédentes, des billets individuels d'avertissement seront remis aux commerçants en temps opportun.

Les marchands ambulants sont tenus de faire vérifier, dans les trois premiers mois de chaque année, tous les instruments de pesage et de mesurage dont ils font usage ou qu'ils ont en leur possession.

Indépendamment de la vérification annuelle, les commerçants et industriels doivent présenter au bureau de vérification, pour être revêtus de la marque annuelle, avant d'en faire usage, tous les instruments de pesage et de mesurage neufs dont ils se rendent acquéreurs.

LA CHASSE AUX FOURRURES

Hier, dans la soirée, deux femmes ont enlevé de la devanture de Mme Pouget, 7, rue St-Jacques, un lot de fourrures valant une centaine de francs.

Malheureusement pour elles, M. Kestelinot chocolatier, Grand' Place, les avait aperçues et comme elles passaient sur la place, il se mit à leur poursuite et parvint à arrêter l'une d'elles qu'il remit entre les mains des agents.

Cette voleuse, qui s'appelle Angèle Bitermann, femme Lesaffre, a été priée de passer au violon en attendant son transfert à Lille.

EN EMBALLANT

Un emballeur de chez Fallot, filateur, rue Winoc-Chocquel, M. Marcelin Dhainaut, 67 ans, demeurant rue de l'Epine, cour Bigo, en emballant s'est fait une entorse du poignet droit. Quinze jours de repos.

PHARMACIENS DE GARDE

Aujourd'hui vendredi 1er janvier, à partir de midi, seront de garde : MM. Despinoy, 34, rue de Lille ; Monvoisin, 155, rue du Tilleul ; Lodgieter, 108, rue de Lille ; Vertiest, 6, place des Phalempins.

SOCIETE DE GEOGRAPHIE

Une conférence sera donnée le dimanche 3 janvier prochain, à 5 heures et demie précises du soir, dans la salle de l'Ecole de musique, square de l'Hôtel-de-Ville.

M. John Holdsworth, inspecteur primaire à Bradford, membre de la Société Royale de géographie de Londres, vice-président du Cercle Polyglotte de Bradford, développera le sujet suivant : « Comment s'y prendre pour visiter les Curiosités de Londres ».

Nombreuses projections inédites.

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

Conformément à l'article 1er de son règlement, la Bibliothèque Communale sera fermée du 1er au 5 janvier.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 31 décembre 1908

Naissances. — Dewaele Henri, rue du Tilleul, 121. — Caulliez Marie, rue Levertier, 8.

Décès. — Bonheure Marie, 16 ans, rue Claude-Bernard 46. — Duchatel Julienne, 27 ans, rue du Congo, 150. — Delesalle Geneviève, 2 ans, rue Dupuytren, 1.

LILLE

Un condamné à mort devant les Assises

Veryser, condamné à mort par contumace, va reparaître devant les Assises pour la tentative d'assassinat de l'Esplanade

Dans quelques jours, le dossier de la nouvelle instruction ouverte contre Veryser prendra le chemin de Douai pour être soumis à la chambre des mises en accusation.

Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler brièvement les faits reprochés à ce jeune homme qui, à 25 ans, a été successivement condamné une fois à mort et deux fois à la reclusion.

Le 29 octobre 1900, le caissier de la maison Masquelier, assurances, façade de l'Esplanade, était seul dans son bureau, situé au premier étage, se disposant à ranger dans le coffre-fort la recette de la journée, 22,000 francs.

Tout à coup, sans que rien lui donnât l'éveil, il tombait, assommé, perdant du sang en abondance.

C'était le jeune Veryser, employé dans la maison comme commis aux écritures qui venait de lui porter, sur la nuque, un formidable coup d'une tringle en cuivre pour rideaux.

La main preste de Veryser avait fait disparaître la plus forte partie de la somme citée plus haut.

Lorsque les autres employés arrivèrent, aux cris du caissier, qui bientôt après s'évanouissait, ils trouvèrent le jeune meurtrier soutenant sa victime et ayant l'air de lui porter secours.

Le sangfroid de Veryser fut étonnant :

« — Il faut aller chercher un médecin, dit-il à ses collègues ; j'y cours. »

Il put, grâce à ce subterfuge, quitter la maison sans éveiller aucun doute ; au lieu d'aller chercher un médecin, il se rendait à Saint-André, et y prenait un train pour la Belgique.

Il y resta huit mois avec une femme qui l'avait rejoint. Cette amie le quitta lorsque, après une vie de dissipation et de prodigalité sans nom, Veryser se trouva sans un sou.

Pendant ce temps, la cour d'assises du Nord l'avait condamné à mort par contumace.

CE QUE DIT VERYSER

Nous avons obtenu de Veryser lui-même le récit de son odyssée, qu'il clôt par l'expression de ses regrets et l'espoir de trouver un jury clément.

« — C'est pour mon amie, dit-il, afin de me procurer de l'argent, de pouvoir vivre avec elle et de l'avoir toute à moi que je commis ce crime.

« Comment ai-je pu en arriver là ?

« Depuis quelque temps, je me sertais en dehors de l'obsession que j'avais de me procurer de l'argent des maux de tête épouvantables. J'en fis part, à plusieurs reprises, à mes collègues du bureau et c'est à ces douleurs physiques que j'attribue ce fait d'avoir pu commettre cette tentative de meurtre.

« Les premiers temps de la vie avec mon amie furent exempts de tous remords.

« — Elle me quitta. Je ne la nommerai pas, malgré la douleur que me causa son abandon : Peut-être est-elle mariée, mère de famille à présent. J'ai déjà fait assez de mal sans lui occasionner des ennuis.

« J'ignorais, quand je revins en France, la condamnation à mort qui m'avait frappé par contumace et je vous jure que c'est poussé par l'unique désir de ne pas davantage profaner le nom des miens que j'ai dissimulé mon état-civil quand je passais en assises pour les deux affaires suivantes. »

Les deux affaires suivantes — nos lecteurs s'en souviennent sans doute — étaient encore deux faits qualifiés crimes.

Errant sans argent, en proie à la plus grande misère, bien qu'ayant conservé une tenue presqu'élégante, Veryser se présenta chez un bijoutier d'Arras, demanda à voir un choix de bijoux de prix et pendant qu'on les lui montrait, il s'empara de ceux à sa portée, et s'enfuit.

Pour ce fait, il passa devant les assises, refusa avec une rare opiniâtreté de faire connaître son nom et fut condamné sous le nom de X...

Sorti de prison, il recommença le même exploit à Reims, mais cette fois, poursuivi par le bijoutier et un sergent de ville, il tira sur ce dernier un coup de révolver, qui manqua son but, au moment où il fut rejoint sur le marchepied d'un tramway.

Nouvelle comparution devant les assises de la Marne, nouvelle condamnation toujours sous le nom de X... à la réclusion.

C'est cette dernière peine qu'il purgeait à Melun quand il fut dénoncé par un co-détenu.

Une personne qui s'intéresse au jeune meurtrier nous donnait sur lui des détails assez curieux que M. Henri Spriet, avocat à Lille, chargé de sa défense aux prochaines assises fera sans doute valoir devant le jury.

Véryser, d'après son ami, serait la victime d'un atavisme malheureux. Son père était un alcoolique qui abandonna un jour sa famille et n'a pas donné signe de vie depuis.

Le jeune Véryser eut dans son enfance des convulsions fréquentes et fut toujours un *anormal bien qu'il ait fait de bonnes études au collège de Saint-Omer.*

Toujours d'après cet ami, plusieurs membres de sa famille auraient été internés dans des maisons d'aliénés.

Cette circonstance fit que M. Delalé, juge d'instruction, commit le docteur Dutilleul à l'examen mental de Véryser. Les conclusions du rapport du praticien ne nous sont pas encore connues.

Mais, outre cette hérédité fâcheuse, la famille compte faire plaider d'autres faits qui lui donnent l'espoir de voir l'accusé bénéficier de l'indulgence du jury.

Lors de sa condamnation à mort Veryser avait à peine dix-sept ans, depuis une nouvelle loi qu'il compte invoquer a élevé à dix-huit ans, l'âge de la responsabilité pénale.

Sa conduite à la prison de Melun : il y économisa pendant son séjour une somme de quinze cents francs et l'on donne sur lui les meilleures notes.

Enfin, et c'est sur ceci que compte le plus la famille, pour impressionner favorablement le jury, le caissier victime de son agression est complètement rétabli et lui portera devant les assises la confirmation publique de son pardon.

M. Masquelier volé de 22.000 francs a des promesses de remboursement sur un Héritage éventuel et a lui aussi pardonné.

Voilà, dans quelles conditions comparaîtra, en février, devant le jury du Nord, cet étrange individu que les circonstances ont fait, si jeune, un redoutable bandit.

La famille espère obtenir une condamnation à la réclusion dont la durée se confondrait avec celle que purge actuellement le jeune malfaiteur.

Son espoir se réalisera-t-il ?

LES VOLS AU COMPTEUR

Mardi soir, vers 6 heures et demie, deux jeunes gens de 16 à 18 ans entraient dans l'estaminet tenu par Mme veuve Leroy, rue Mirabeau, 34. Ils prirent place à une table proche du comptoir et demandèrent deux chopes.

Mme Leroy ayant dû se rendre à la cuisine, les deux consommateurs profitèrent de ce qu'ils étaient seuls pour faire sauter le plomb du compteur à gaz et prendre les 4 fr. 20 que contenait la tirelire.

A son retour, la cabaretière ne s'aperçut point du vol dont elle venait d'être victime.

Mercredi, dans la journée, un inspecteur de la Compagnie du gaz faisant sa tournée, constata le vol.

Sur la plainte de Mme veuve Leroy, M. Martin, commissaire de police du 8e arrondissement, a chargé le service de la sûreté de rechercher les deux auteurs présumés de ce vol.

⁂

Un vol semblable, commis dans des circonstances identiques, a été constaté mercredi soir par M. Witof, cabaretier, rue des Guinguettes.

Profitant d'un moment d'inattention du débitant, deux jeunes gens firent sauter le plomb de la tirelire du compteur et s'emparèrent du contenu soit une somme de 7 fr. environ.

Le signalement de ces individus correspondrait à celui des voleurs qui opérèrent chez Mme veuve Leroy.

M. Proix, commissaire de police du 9e arrondissement, a ouvert une enquête.

LAVON MAKOKO Parfum suave et tenace
VICTOR VAISSIER

Au Parquet

UN CHATEAU CAMBRIOLE A PERENCHIES. — M. Boulesteix, juge d'instruction, renvoie devant une prochaine audience correctionnelle, les nommés Dieudonné Houcques, 17 ans, émoucheur à Lomme, et Doutrelong Charles, 19 ans, tisserand à Pérenchies, auteurs d'un cambriolage dans le château Turbelin, à Pérenchies.

On se souvient que ces individus furent dérangés en pleine opération par les voisins qui, voyant une lumière allant de pièce en pièce dans la maison qu'ils savaient inhabitée, tirèrent des coups de fusil pour effrayer les malfaiteurs.

Ceux-ci se constituèrent prisonniers afin de faire relâcher un de leurs camarades nommé Chocrau, arrêté pour cette affaire dans laquelle il était innocent.

Tous deux ont avoué avoir pénétré à deux reprises, six heures et onze heures, dans la maison Turbelin, en brisant un carreau.

La plupart des objets volés étaient de peu de valeur.

PYLONE BRISE

Jeudi, vers 6 heures et demie du soir, une voiture dont le conducteur est resté inconnu, a accroché un pylone à gaz, rue Nationale, à hauteur du 304, qui fut brisé.

La police recherche l'auteur de cet accident.

AU FEU !

Vers 5 heures moins le quart un feu de cheminée, éteint par les pompiers de la rue du Fresnes, à l'aide de deux bouteilles de sulfure, s'est déclaré chez M. Ledun, propriétaire des magasins de café, rue Nationale, 70.

Les dégâts sont insignifiants.

LES VOLS AU CAMION

Pendant que M. Copin Louis, camionneur de la maison Rousseau, était hier occupé à faire remplacer un fer de son cheval chez un maréchal de la rue Basse, un malfaiteur inconnu a enlevé de son camion un colis contenant 12 kilos de caractères d'imprimerie.

On n'a aucun indice permettant de retrouver le voleur.

LE NOUVEL AN A L'OMBRE

En vertu d'un mandat d'arrêt, l'agent de sûreté Steckelbout a arrêté, rue Saint-Sauveur, une femme nommée F. Doutrelingue, recherchée pour vol.

MALADE DANS LA RUE

En passant au coin des rues de Tournai et du Bombardement, à 10 heures du soir, un passant s'affaissa soudain en proie à une violente crise d'épilepsie.

Le docteur Hochstetter lui donna des soins et ordonna son transport à l'hôpital Saint-Sauveur. A 2 heures du matin, le malheureux n'avait pas repris connaissance.

Il avait sur lui une carte d'adhérent au syndicat des travailleurs des chemins de fer au nom de Tieffry et un livret d'ouvrier portant une adresse cité Lys Toncré, à Hellemmes.

LA LAMPE INCENDIAIRE

Vers 8 heures du soir, Mme Deschamps, caissière, habitant 8, rue des Sept-Apaches, renversa par mégarde une lampe à essence allumée qui mit le feu au plancher de sa chambre, située au premier étage.

Les pompiers du Fresnes arrivèrent avec un dévidoir, mais n'eurent pas à intervenir. Quelques seaux d'eau avaient suffi à éteindre le commencement d'incendie.

LE MEILLEUR SUCRE BLANC EST LE
Sucre Béghin

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LAMBERSART

Grave accident de voiture

Dans la soirée de mercredi, vers neuf heures, une voiture des pompes funèbres de Tourcoing, revenant d'Ennetières, arrivait au galop effréné de ses deux chevaux, à l'angle de la rue de la Carnoye.

Au tournant de la rue, par la vitesse acquise, la voiture vira sur une roue et le cocher fut projeté sur le sol.

Continuant leur course folle, les chevaux traînant la voiture cahotante de droite et de gauche traversèrent le Bourg à une allure fantastique et allèrent se jeter sur un pylône des tramways, en face de la cité Desailly.

Le devant de la voiture fut réduit en miettes ; des habitants parvinrent à calmer les chevaux qui paraissaient s'exciter de plus en plus. Enfin, arriva leur conducteur, la figure en sang, le cuir chevelu déchiré dans la chûte qu'il avait faite ; il expliqua que ses chevaux s'étaient emballés et que malgré tous ses efforts, il n'avait pu s'en rendre maître.

Après avoir été se faire panser, le conducteur mit ses chevaux dans l'écurie d'une auberge voisine où il passa la nuit.

Hier matin, les réparations nécessaires furent faites à sa voiture, et il put continuer son voyage, si malencontreusement arrêté.

LOOS

BLESSE EN TRAVAILLANT. — En reparant une courroie à la filature Brabant et Vaudier, le fileur, Arthur Suroy, 32 ans, demeurant cour Olivier, s'est blessé à la main droite. La blessure exigera huit jours de soins.

Je ne fume que le NIL.

HAUBOURDIN

Une chute grave

Voiturant pour le compte de M. Pierre Aimot, rue de la Deûle, le charretier, Eleuthère Vasseur, 32 ans, demeurant rue du Croissant, a glissé sur la neige gelée et est si malheureusement tombé qu'il s'est fracturé le bras gauche.

M. le docteur Bigo qui lui a donné des soins, estime, sous réserve de complications, à six semaines l'incapacité de travail à subir par Vasseur.

ABUS DE CONFIANCE

Le 29 courant, M. Désiré Cliquemois, entrepreneur de transports, avait chargé son domestique, Félicien Darras, 24 ans, de conduire à Marquette, un bateau de charbon et d'y toucher une somme de 25 francs, prix de transport du combustible

Darras exécuta la mission à lui confiée, mais en possession de l'argent, il planta là son cheval et se mit à noyer. Il noya si bien qu'il revint à Haubourdin, sans cheval, ni argent.

Peu satisfait de ces procédés, M. Cliquemois a porté plainte contre son peu scrupuleux domestique.

Celui-ci, qui avoue le vol, a été mis en état d'arrestation et déféré au Parquet.

LES GENS TOMBENT, LES CHOSES AUSSI

En traînant un cuir à la tannerie, Paul Poullet, rue Vanderhagen, l'ouvrier, Léonce Réveille, âgé de 53 ans, et habitant Beaucamps est tombé et s'est fortement contusionné le genou gauche.

Quinze jours de repos lui ont été ordonnés par M. le docteur Jacquet.

— Etant tombé par suite d'une glissade, à la teinturerie Delfortrie-Castrique, rue de la Deûle, l'ouvrier sécheur, Léon Demaeschalck, 20 ans, a contracté une entorse du salon droit.

M. le docteur Jacquet lui donne des soins.

— Henri Berthe, 35 ans, demeurant 4, rue des Moulins, déchargeait des pièces de fer à l'usine de la Société des ciments.

L'une d'elles lui tomba sur le pied gauche lui écrasant l'orteil.

M. le docteur Ruyssen soigne la blessure.

— A la gare où il faisait un chargement, Gustave Dehennijnck, 40 ans demeurant rue du Bac et charretier à la tannerie Lefebvre frères, a reçu sur la cheville droite, une lourde caisse qui le contusionna douloureusement.

M. le docteur Bigo a prescrit une quinzaine de repos.

WAVRIN

DES GNONS. — Mme Frédéric Darras-Lallemant, âgée de 27 ans, qui habite le hameau de La Fontaine, se plaint d'avoir été battue à différentes reprises par les époux Narcisse Cary-Bohet et Ildephonse Lallemant-Bohet.

Plainte avant été portée contre les deux ménages, une enquête est ouverte.

WAMBRECHIES

Une ferme incendiée

CINQUANTE MILLE FRANCS DE DEGATS. — CE SERAIT UN ACTE CRIMINEL.

Un violent incendie a détruit dans la nuit de mardi à mercredi, une partie de la ferme Dall-Wilmot, qui est située au hameau de la Bouvrie.

Le fermier, M. Jules Dalle fut réveillé vers minuit par les aboiements des chiens de la ferme. Il aperut une grande lueur rouge ; se levant aussitôt, il s'habilla en hâte et sortit dans la cour.

Le spectacle terrible de sa ferme en feu l'attendait ; les granges bourées de récoltes brûlaient, lançant au ciel des milliers d'étincelles.

M. Dalle rassembla tout son perso et avec l'aide duquel il put mettre à l'abri du fléau tout le bétail de la ferme.

Peu de temps après arrivaient les pompiers précédés d'un piquet du 43e cantonné au fort de Bondues.

Les sauveteurs se mirent immédiatement à l'œuvre et après plusieurs heures d'efforts ils parvinrent à localiser l'incendie qui respemta ainsi plusieurs bâtiments et la maison d'habitation du fermier.

La cause de cet incendie serait paraît-il dû à la malveillance d'après les bruits courant dans la commune.

La gendarmerie de La Madeleine a aussitôt ouvert une enquête sur les lieux.

Quoi qu'on fasse, chocolat et café des Galeries Lilloises sont connus ici qui en mangent 300 kl par jour. Epicerie, confiserie

Dunkerque

Promenade en sapin

Hep ! cocher ! Le cocher interpelé Pierre Willems, âgé de 62 ans, se retourna et devant lui, trois jeunes filles, à l'air cascadeur, qui lui demandèrent de les conduire à Calais.

Mais fi l'homme, c'est pas la porte à côté. Ça va vous coûter chaud. Ça vous reviendrait meilleur marché par le train.

Ben quoi ! puisqu'on paye ! Combien que vous demandez ?

Oh ! du moment que vous aboulez du pognon Je marche, c'est 30 francs.

Ça colle ! firent les jeunes personnes. En route, louette cocotte ! et le sapin partit.

Vers 6 heures, l'équipage arrivait en vue de Calais. Les voyageuses indiquèrent une vague rue écartée et notre ami où l'automédon s'engagea non sans quelque méfiance

Il n'avait pas tout à fait tort.

Comme il avançait péniblement dans la neige, il entendit la portière s'ouvrir, et distingua un envol de jupes.

Oh ! mais c'est qu'elles se cavalent ! fit-il et poussant un juron sonore, il sauta à bas de son siège. Il y avait déjà deux oiselles d'envolées. Il arrêta la troisième qui fut prise au piège, au moment où elle aussi se trottait.

— Nous allons voir ! en route chez le commissaire ! Et l'enfant de Jean Bart conduisit au poste du 2e arrondissement la jeune personne qui n'en menait pas large.

Après avoir décliné ses noms et qualité elle se décida à avouer celui de ses compagnes qui furent arrêtées à leur tour.

Les trois donzelles s'appellent : Louise B..., 20 ans, Marie W..., 20 ans, et Angèle T..., 16 ans

Elles déclarèrent, qu'après avoir fêté la Noël à Dunkerque, elles avaient trouvé ce moyen qui ne leur réussit pas de se faire ramener à Calais à l'œil.

Ces trois singulières clientes devront payer au cocher les 30 francs, prix convenu de la course. A ce prix elles seront laissées en liberté.

C'est devant le tribunal que leur ballade aura son épilogue.

Valenciennes

L'Incendie du Lycée

Les nouveaux aménagements. — La cause de l'incendie.

Les principales dispositions pour la continuation des classes du lycée sont d'ores et déjà prises.

Dans l'immeuble actuel, on apportera les changements suivants : Les classes du petit lycée seront installées en bordure de la rue Ferrand : le second cycle, dans le petit lycée.

La rentrée, pour tous ces élèves, classes élémentaires, préparatoires, enfantines, et le deuxième cycle, aura lieu à la date fixée, soit mardi 5 janvier.

Le local de la rue de Paris sera affecté au premier cycle : M. Barou, proviseur, fait diligence pour l'installation d'un mobilier scolaire moderne.

On estime que tout sera prêt pour la fin de la première semaine de janvier. La rentrée, pour ces classes, ne serait donc retardée que de huit jours environ.

En ce qui concerne les causes de l'incendie, nous avons dit que, d'après certains bruits, on n'était pas éloigné d'attribuer le sinistre à l'imprudence d'ouvriers ayant travaillé à la toiture.

M. Duvivier, gérant de la maison Desbarbieux, entrepreneur de travaux de couverture, nous déclare que les ouvriers zingueurs ne peuvent être mis en cause, aucun travail n'ayant été exécuté à l'endroit où l'incendie a pu se déclarer, et les ouvriers ayant quitté le lycée le 24 décembre soir.